



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Prise en charge des enfants atteints du cancer ("septembre en or")

Question écrite n° 9790

Texte de la question

M. Alexandre Dufosset attire l'attention de Mme la ministre du travail, de la santé, des solidarités et des familles sur la nécessité d'améliorer la prise en charge des enfants et adolescents malades. Chaque année, près de 2 500 nouveaux cas de cancers sont diagnostiqués chez les enfants et adolescents en France. Si les progrès médicaux ont permis d'accroître les chances de guérison, de nombreuses associations soulignent encore d'importantes carences dans l'accompagnement et la prise en charge globale de ces jeunes patients et de leurs familles. Elles préconisent notamment un renforcement de la recherche dédiée aux cancers pédiatriques, la mise en place de parcours de soins intégrant systématiquement le suivi à long terme des séquelles, l'amélioration de l'accueil hospitalier et du soutien psychologique, un appui social et financier renforcé aux familles, ainsi qu'un effort accru de formation des professionnels de santé aux spécificités de l'oncologie pédiatrique. Dans la 18ème circonscription du Nord, un exemple particulièrement révélateur a récemment été porté à l'attention du député : celui d'une famille domiciliée à Caudry dont l'enfant, hospitalisé à Lille pour un cancer, doit suivre des traitements lourds nécessitant une présence constante des parents. Ces derniers, confrontés à des frais de déplacement, de logement et à la perte de revenus, se retrouvent dans une situation d'extrême précarité, aggravée par l'insuffisance des dispositifs existants comme l'allocation journalière de présence parentale. Certes, dans ce type de cas, la solidarité locale s'organise, à travers des récoltes de dons, comme celle menée par l'union commerciale de Cambrai « Shop in Cambrai », en partenariat avec l'antenne territoriale de l'Association interprofessionnelle des services médicaux du travail. Les diverses associations familiales, elles aussi, soutiennent au mieux les proches des enfants et adolescents malades. Mais ce n'est pas suffisant : les pouvoirs publics doivent prendre leurs responsabilités, notamment l'État. Par conséquent, il lui demande quelles mesures le Gouvernement entend prendre, dans le prolongement de « septembre en or », pour répondre aux attentes formulées par les associations, améliorer de manière structurelle la prise en charge médicale, psychologique et sociale des enfants atteints de cancer et de leurs familles et réduire les inégalités territoriales d'accès aux soins pédiatriques spécialisés.

Données clés

Auteur : [M. Alexandre Dufosset](#)

Circonscription : Nord (18^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9790

Rubrique : Enfants

Ministère interrogé : Travail, santé, solidarités et familles

Ministère attributaire : [Santé, familles, autonomie et personnes handicapées](#)

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : [23 septembre 2025](#), page 8259